

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 JANVIER 2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 10 janvier 2013, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Sont absents lors de la présente assemblée :

Berthe Bélanger	maire
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4

OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-01-2013

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de président d'assemblée, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Denis Desautels président du Conseil pour la présente assemblée.

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Denis Desautels, président.

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

02-01-2013

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

1. Refinancement camion citerne
2. Engagement consultant : monsieur Pierre-Olivier Saire
3. Rénovation Pavillon Bélair
4. Engagement intervenante loisirs-culture

Période de questions

Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 JANVIER 2013**

1. Refinancement camion citerne

03-01-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC** pour son emprunt du 17 janvier 2013 au montant de 168 200 \$ par **billets** en vertu du règlement d'emprunt numéro 405-07, au prix de 98,314, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

14 800	1,75000 %	17 janvier 2014
15 200	2,00000 %	17 janvier 2015
15 700	2,25000 %	17 janvier 2016
16 100	2.45000 %	17 janvier 2017
106 400	2,55000 %	17 janvier 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

04-01-2013

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite emprunter par billets un montant total de 168 200 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
405-07	168 200.00 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs avait, le 21 novembre 2012, un montant de 168 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 225 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 405-07;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 168 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 405-07 soit réalisé;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 JANVIER 2013**

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 17 janvier 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	14 800 \$
2015.	15 200 \$
2016.	15 700 \$
2017.	16 100 \$
2018.	16 500 \$(à payer en 2017)
2018.	89 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Val-des-Lacs émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 janvier 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 405-07, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs emprunte 168 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 26 jours au terme original du règlement numéro 405-07.

ADOPTÉE

2. Engagement consultant : M. Pierre-Olivier Saire

05-01-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de monsieur Pierre-Olivier Saire, consultant, visant à l'« *élaboration d'une vision de développement du secteur du nordet de la Municipalité de Val-des-Lacs* » aux termes d'un devis de réalisation de novembre 2012 pour un montant de 8 870 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

3. Rénovation Pavillon Bélair

3.1 Contrat

06-01-2013

CONSIDÉRANT la résolution 446-09-2012 acceptant la soumission de Les constructions Larix Inc. (Larix) pour la rénovation du Pavillon Bélair au montant de 68 956 \$;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 JANVIER 2013**

CONSIDÉRANT la résolution 528-10-2012 qui établit le paiement du montant de 68 956 \$ selon une méthode progressive tout au long des travaux mais dont les déboursés ne correspondent pas au total du montant initial;

CONSIDÉRANT la résolution 602-11-2012 convenant d'un addenda au contrat l'entreprise Larix Inc. afin de reporter l'installation de l'escalier d'urgence au printemps 2013;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE les déboursés progressifs pour les présentes correspondent à ceux du document annexé aux présentes;

QU'une retenue de 4 500 \$ sera conservée par la Municipalité pour garantir l'installation de l'escalier de secours après les travaux de drainage qui devront être réalisés au plus tard le 30 juin 2013.

QUE sur la somme conservée, si les travaux de drainage ne sont pas réalisés au 30 juin 2013, un montant de 2500 \$ devra être déboursé à l'entrepreneur, à moins que le retard ne soit causé par Larix Inc.

QUE Sylvain Michaudville, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

4. Engagement intervenante loisirs-culture

07-01-2013

COMPTE TENU QUE la municipalité doit engager une intervenante en loisirs, culture et à titre de responsable de la bibliothèque;

COMPTE TENU du curriculum vitae de madame Neige Vadboncoeur;

COMPTE TENU de la recommandation du comité de sélection;

COMPTE TENU de la nécessité de considérer le poste avec l'exercice de l'équité salariale;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron et résolu à l'unanimité :

D'engager Madame Neige Vadboncoeur au taux de 16.83 \$ de l'heure et que ses conditions de travail soient révisées lors de la prochaine assemblée.

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents relativement à des subventions pour l'intégration de madame Vadboncoeur au marché du travail.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 JANVIER 2013**

08-01-2013

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 11 h 20.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Denis Desautels,
président**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**